

COMMUNE DE SAINT-VINCENT-RIVE-D'OLT

469 Route du Bandoire - 46140 SAINT - VINCENT - RIVE - D'OLT

maître d'ouvrage



RESTAURATION ET EXTENSION DE LA MAIRIE

Amélioration énergétique

Mise aux normes de sécurité incendie et accessibilité PMR

469 Route du Bandoire - 46140 SAINT - VINCENT - RIVE - D'OLT

Dossier de Consultation des Entreprises – Septembre 2024

Cahier des Clauses Techniques Particulières

C.C.T.P

Lot 10 – Peintures

ARCHITECTE.DPLG – Karine MOUYSSAC-ESNAULT

239, rue de l'Ecluse - 46140 DOUELLE - tél. : 05.65.30.16.94

Email : karine.mouyssac-esnault@wanadoo.fr

BET FLUIDES – BET LIONEL CARCY

75 route des Truffiers - 46230 FONTANES – tél. : 06.21.07.03.49

Email : betlionelcarcy@free.fr

ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION AM ECO CONSTRUCTION

618, avenue Edouard Herriot - 46000 CAHORS . tél : 06.18.14.35.30

Email : amar.merghache@sfr.fr

BET STRUCTURE – SARL ZANI INGENIERIE BETON

4 rue Marcel Pagnol – 47510 FOULAYRONNES - tél. : 05 53 66 80 55

Email : cabinetzani@wanadool.fr

LOT 10 – PEINTURES

SOMMAIRE DU CCTP

CHAPITRE A - DISPOSITIONS GENERALES **3**

A.0 Généralités	3
A.1 Obligations de l'entreprise	3
A.1.1 Connaissance des lieux	3
A.1.2 Qualifications	3
A.1.3 Responsabilités.....	3
A.1.4 Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs	3
A.1.5 Autorisations	4
A.1.6 Nuisances	4
A.1.7 Vérifications	4
A.1.8 Dossier de chantier.....	4
A.1.9 Qualité des ouvrages.....	4
A.1.10 Réservations - Scellements - Calfeutrements	4
A.1.11 Mesures conservatoires.....	4
A.1.12 Contraintes sanitaires liées au COVID-19 Nettoyage désinfectant	5
A.2 Spécifications techniques générales	5
A.2.0 Documents de référence	5
A.2.1 Prescriptions générales	5
A.2.2 Réception des supports	6
A.2.3 Qualités des produits.....	6
A.2.4 Spécifications relatives à la mise en œuvre.....	6
A.2.5 Protection incendie	7

CHAPITRE B - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES **8**

10.1 PEINTURES EXTERIEURES.....	8
10.1.01 Ouvrages en peinture sur métaux.....	8
10.1.02 Saturateur sur bois apparents	8
10.2 PEINTURES INTERIEURES	9
10.2.01 Ouvrage en peinture sur menuiseries bois	9
10.2.02 Ouvrage en peinture sur canalisations.....	9
10.2.03 Ouvrages en peinture phase aqueuse sur cloisons	10
10.2.04 Ouvrage en peinture phase aqueuse mate en plafonds	10
10.2.05 Saturateur sur bois apparents	11
10.3 TRAVAUX DIVERS.....	11
10.3.01 Raccords divers	11

Lot 10 : Peintures

10.3.02 Nettoyage des locaux et des abords..... 11

Lot 10 : Peintures

CHAPITRE A - DISPOSITIONS GENERALES

A.0 Généralités

Les travaux seront exécutés en conformité avec les spécifications et règlements techniques à la signature des marchés :

- DTU, normes AFNOR, règles professionnelles, prescriptions des fabricants.

Les calculs d'exécution seront conduits conformément aux règles des :

- DTU en vigueur au moment de la consultation,
- Prescriptions particulières du BET.

A.1 Obligations de l'entreprise

A.1.1 Connaissance des lieux

L'entreprise s'engage au titre de son marché en toutes connaissances de cause et en particulier pour :

- Les modalités d'accès au chantier compte-tenu des possibilités de circulation et de stationnement,
- Les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public,
- Les contraintes liées à la topographie et à l'état du terrain à son environnement, à la conception du projet à réaliser.

Elle ne pourra arguer d'erreurs ou d'omissions pour être dispensée d'exécuter les travaux entrant dans le cadre normal du bon achèvement de sa prestation, ou s'en prévaloir pour prétendre à des suppléments au prix global et forfaitaire.

A.1.2 Qualifications

L'entreprise devra justifier de sa qualification professionnelle : OPQCB, QUALIFELEC, CIP, répertoire des métiers etc...

A.1.3 Responsabilités

L'Entreprise est responsable des dégradations causées sur les propriétés et bâtiments voisins, sur la voie publique, ainsi que de tous accidents matériels ou corporels du fait de ses travaux.

A.1.4 Sécurité et Protection de la Santé des Travailleurs

Le chantier est soumis aux dispositions de la Loi n° 93.1418 du 31 Décembre 1993 et des textes pris pour son application.

Les principes généraux de prévention nécessaires à l'intégration la plus large possible de l'Hygiène et de la Sécurité du Travail aussi bien dans leurs propositions de prix que lors de l'exécution des travaux sont les suivants :

- Eviter les risques ;
- Evaluer les risques qui ne peuvent être évités ;
- Combattre les risques à la source ;
- Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la Santé ;
- Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;

Lot 10 : Peintures

- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants ;
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

A.1.5 Autorisations

L'entreprise devra obtenir l'autorisation des administrations compétentes pour :

- La signalisation et la possibilité de chargement du déchargement de camions sur le domaine public,
- L'utilisation des lieux de décharges.

En règle générale toutes autorisations administratives nécessaires à l'organisation et à la réalisation des travaux.

A.1.6 Nuisances

L'entreprise est tenue de se conformer aux règlements en vigueur pour la lutte contre les bruits.

Elle devra le nettoyage permanent des voies publiques ou privées au droit des accès des chantiers, des abords, ainsi que leurs remises en état en fin de chantier.

A.1.7 Vérifications

L'entreprise doit la vérification de toutes les cotes et dessins et s'assurer de leur concordance.

A.1.8 Dossier de chantier

L'entreprise tiendra à la disposition du Maître d'œuvre, et sur le chantier, tous les documents graphiques et dactylographiques concernant ses travaux.

A.1.9 Qualité des ouvrages

Les ouvrages seront exécutés en conformité avec les règles de l'art. Le Maître d'œuvre se réserve le droit de faire procéder à la reprise des ouvrages défectueux et ne correspondant pas aux résultats escomptés, tant au point de vue esthétique que technique.

A.1.10 Réservations - Scellements - Calfeutrements

L'entreprise de gros-œuvre doit toutes les réservations et passages, la mise en œuvre des fourreaux, tasseaux, ancrage, douilles etc... nécessaires à tous les corps d'état à conditions que les renseignements, dimensions et emplacements soient donnés en temps utiles.

Dans le cas contraire l'exécution de ces ouvrages, sera obligatoirement réalisée par l'entreprise de gros-œuvre à charge des lots intéressés déclarés défaillants.

Toutes les entreprises doivent les rebouchages et les scellements demandés, les enduits de finitions étant réalisés, suivant leurs natures, par les lots concernés.

A.1.11 Mesures conservatoires

L'entreprise doit pour ce qui la concerne la protection des matériaux et des ouvrages existants conservés et ceux en cours de réalisation par tous moyens appropriés et pendant toute la durée des travaux.

Lot 10 : Peintures

A.1.12 Contraintes sanitaires liées au COVID-19 Nettoyage désinfectant

- Suite aux évènements liés à la crise sanitaire du COVID-19, à ce jour les contraintes imposées par le guide OPPBTP sont à prendre en compte dans la remise de votre offre.
- Ces contraintes sont soumises dans le temps aux mesures gouvernementales qui seront prises en la matière.
- Le titulaire du présent lot devra dans le cadre des préconisations de nettoyages des locaux destinés aux personnels du chantier, pendant la période de l'épidémie de la COVID 19 assurer une prestation de nettoyage désinfectant.
Cette prestation sera à prévoir sur l'ensemble de la durée de chantier, suivant planning joint au dossier d'appel d'offre
- Les nouvelles règles seront fixées en accord avec le Coordonnateur Sécurité, seul décisionnaire et responsable de la sécurité sur le chantier.
- Les clauses viennent se rajouter aux clauses initialisées du marché sans modification de ces dernières

A.2 Spécifications techniques générales

A.2.0 Documents de référence

Les travaux seront conformes aux dispositions des notes générales communes à l'ensemble des corps d'état.

Les matériaux, éléments ou ensembles traditionnels envisagés doivent satisfaire les normes françaises homologuées ainsi que les dispositions des documents techniques unifiés.

Font référence d'une manière non limitative:

- DTU 39 : Travaux de miroiterie - vitrerie.
- DTU 59.1 : Peinturage.
- DTU 59.2 : Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques.

- Notices des fabricants concernant les conseils de mise en œuvre.
- Les règles et les recommandations professionnelles (Textes généraux du CSTB, etc...)
- Les C.P.C, C.C.S. et C.C.T.G. applicables aux marchés de Travaux publics, en particulier:
- Fascicule n° 67 : Exécution des travaux de protection des ouvrages métalliques contre la corrosion.
- Fascicule n° 17 : Fourniture des peintures pour la protection des ouvrages métalliques contre la corrosion.
- Cahier EPEBAT : Réfection locale des bétons éclatés par oxydation des armatures.

Les ouvrages ou systèmes non traditionnels devront bénéficier d'un avis technique du CSTB pour les chantiers neufs ou les chantiers de réhabilitation.

A.2.1 Prescriptions générales

L'entrepreneur devra se rapprocher des divers intervenants, afin de vérifier si les produits employés sont compatibles avec les traitements qui auraient été appliqués au support (produit traitement des bois, huile de démoulage des coffrages, etc...).

Il se soumettra strictement aux teintes choisies. Les prix tiendront compte de l'emploi de teintes vives et claires .

Un nuancier du fabricant retenu sera remis pendant la période de préparation, il devra présenter une gamme étendue de teintes.

Lot 10 : Peintures

Il en sera de même pour les revêtements en tapisseries, les papiers peints à mettre en œuvre seront d'un grammage de 120 gr au minimum.

Le Maître d'Œuvre se réserve la possibilité de choisir des teintes sur fabrication spéciale dans un pourcentage de 30% des teintes choisies, cela sans supplément au prix global et forfaitaire du marché.

Aucun travail ne pourra commencer avant d'avoir reçu l'agrément du Maître d'Œuvre sur les tons de peinture et leurs positions.

A.2.2 Réception des supports

Préalablement à l'exécution, les fonds neufs à traiter, seront examinés et réceptionnés par l'Entrepreneur du présent lot qui pourra formuler les réserves qu'il jugera nécessaires (humidité, alcalinité ou particularité du support), et ce dans un délai de trois jours à dater de la mise à disposition des ouvrages. Passé ce délai ou sans observations de sa part, l'Entrepreneur ne pourra se prévaloir d'aucune malfaçon du support pour excuser une mauvaise finition de ses ouvrages.

A.2.3 Qualités des produits

Les qualités des peintures, vernis et enduits divers satisferont les conditions d'exposition et d'exploitation des supports.

Leurs teintes, nuances et caractéristiques mécaniques, seront stables dans le temps, ils devront adhérer parfaitement au support et satisfaire aux normes techniques.

Aucun mélange ne sera toléré sur le chantier, les mixages seront effectués en usine et les produits livrés sur le chantier prêt à l'emploi.

A.2.4 Spécifications relatives à la mise en œuvre

L'entrepreneur devra prendre toutes précautions qui s'imposent pour assurer les protections des surfaces qui pourraient être tâchées ou attaquées (carrelages, sols plastiques, robinetterie, etc...).

Dans le cas où l'entreprise assurerait pour les autres corps d'état les préparations de fond sur métaux, ils seront dégraissés, brossés et époussetés avant peinture.

Les menuiseries seront brossées avant impression, puis soigneusement mastiquées et poncées.

Avant impression, les résineux et les bois tropicaux seront dégraissés avec des produits convenant à chaque essence.

Le masticage devra parfaitement dissimuler les fentes, fissures, irrégularités, crevasses, nœuds et joints des menuiseries. La surface finie sera parfaitement unie sans aspérité.

Les fonds en plâtre et en enduits au plâtre seront égrenés, époussetés, rebouchés et poncés.

Les tâches de couleur pouvant apparaître sur les plâtres seront brossées et traitées aux produits fongicides compatibles avec les peintures.

L'entreprise de gros-œuvre livrera les bétons bruts de décoffrage, lisses et plans, prêts à recevoir la peinture. Elle devra remédier aux défauts de planimétrie et s'assurer auprès du peintre que les produits employés ne présentent pas d'incompatibilité avec les peintures employées. Le bullage de surface sera repris dans les conditions suivantes :

- L'entreprise de gros-œuvre se charge de la réfection des surfaces ayant un bullage supérieur à 5 mm de diamètre,
- L'entreprise de peinture traitera les surfaces présentant un bullage égal ou inférieur à 5 mm de diamètre,
- Les arêtes et les cueillies devront être nettes et franches, exemptes de balèbres et d'épaufrures.

Lot 10 : Peintures

A.2.5 Protection incendie

L'entrepreneur sera tenu de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les risques d'incendie. Tous les produits inflammables seront stockés dans des conditions de sécurité particulières. Une protection par extincteur devra être disponible en permanence à proximité des lieux de travail.

Lot 10 : Peintures

CHAPITRE B - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DETAILLEES

10.1 PEINTURES EXTERIEURES

10.1.01 Ouvrages en peinture sur métaux

Métrés : à l'ensemble.

Localisation

- Suivant indications des plans
- Les dauphins en fonte,
- En règle générale tous les éléments métalliques non peints d'origine et devant rester apparents.

Nature de l'ouvrage

- Préparation des supports par brossage et dégraissage, ponçage et élimination des traces de rouille.
- Nettoyer et dégraisser soigneusement (alcool, acétone ou White-Spirit).
- Compris traitement de l'ensemble des ouvrages revêtus d'une peinture contenant du plomb selon rapport de repérage des matériaux contenant du plomb (annexé au dossier de consultation des entreprises)
- Couche d'impression **RUSTOL-OWATROL**.
- Avant séchage, éliminer les écailles de rouille ou de peinture non adhérentes qui se seraient détachées compris l'ensemble des retouches nécessaires.
- Après séchage, contrôler que les surfaces sont brillantes.
- Couche de finition à base d'un mélange de 25% de **RUSTOL-OWATROL** et 75% de peinture glycérophthalique.
- Qualité de finition **A** (travail **soigné** au sens du D.T.U 59-1).

10.1.02 Saturateur sur bois apparents

Métrés : au m².

Localisation

- Suivant indications des plans
- Bardage bois.
- Plafonds bois du parvis.
- Ensemble menuisé extérieur accès SAS (2 faces)
- OPTION – Bardage bois abris de jardin
- L'ensemble des éléments apparents en bois.

Nature de l'ouvrage

- Préparation des supports par, ponçage, brossage, dégraissage et dépoussiérage, élimination de traces de résine.
- Compris traitement de l'ensemble des ouvrages conservés revêtus d'une peinture contenant du plomb selon rapport de repérage des matériaux contenant du plomb si nécessaire (annexé au dossier de consultation des entreprises)
- Application d'un saturateur type **SATURATEUR BOIS ENVIRONNEMENT** de chez **BLANCHON** ou similaire.
- Préparation des supports par brossage des salissures, ponçage, grattage des anciennes peintures, essuyage & dépoussiérage soignés.
- 2 couches dans le sens des fibres de bois suivant prescriptions du fabricant.
- 1 couche de protection type **CONDITIONNEUR ANTI-UV** de chez **BLANCHON** ou similaire.
- Teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Lot 10 : Peintures

- Qualité de finition **A** (travail **soigné** au sens du D.T.U 59-1). Compris traitement de l'ensemble des ouvrages conservés revêtus d'une peinture contenant du plomb selon rapport de repérage des matériaux contenant du plomb si nécessaire (annexé au dossier de consultation des entreprises)
- **Avant toute exécution, des échantillons seront réalisés sur site (1,00/1,00ml minimum.) et présentés à l'Architecte pour choix et validation.**

10.2 PEINTURES INTERIEURES

10.2.01 Ouvrage en peinture sur menuiseries bois

Métrés : au m².

Localisation

- Suivant indications des plans
- L'ensemble des portes, trappes, façade des placards existants, tablettes, cadre de placards, etc... compris huisseries.
- L'ensemble des faces intérieures des menuiseries extérieures.
- En règle générale tous les ouvrages en bois à l'intérieur des locaux.

Nature de l'ouvrage

- Préparation des supports neufs par brossage, rebouchage à l'enduit approprié, ponçage soigné.
- 1 couche d'impression type **IMPRIMA** de la **SEIGNEURIE** ou équivalent,
- 2 couches de peinture garnissant à base de résines alkydes, type **PRIMWOOD BATIMENT EVOLUTION** de la **SEIGNEURIE** ou similaire,
- Finition satinée.
- Sujétions particulières
- Qualité de finition **A** (travail **soigné** au sens du D.T.U 59-1).
- **Avant toute exécution, des échantillons seront réalisés sur site (1,00/1,00ml minimum.) et présentés à l'Architecte pour choix et validation.**

10.2.02 Ouvrage en peinture sur canalisations

Métrés : à l'ensemble

Localisation

- Suivant indications des plans
- Toutes les canalisations neuves (cuivre, métal, PVC, etc...) de plomberie, chauffage, etc... apparentes dans les locaux.

Nature de l'ouvrage

- Préparation des supports par, sablage, brossage et dégraissage, élimination de traces de rouille sur métaux ferreux, de traces d'oxydation sur cuivre, dépoussiérage.
- Raccords de produit inhibiteur de rouille mis en œuvre par le serrurier.
- 1 couche de produit inhibiteur de rouille sur les métaux bruts, type **VIGORPRIM** de la **SEIGNEURIE** ou équivalent.
- 1 primaire d'accrochage sur les canalisations PVC
- 2 couches de peinture glycérophtalique finition brillante type **SUPERVIGOR 631** de la **SEIGNEURIE** ou équivalent.
- Qualité de finition B (travail courant au sens du D.T.U 59-1).

Lot 10 : Peintures

10.2.03 Ouvrages en peinture phase aqueuse sur cloisons

Métrés : au m².

Localisation

- Suivant indications des plans.
- L'ensemble des cloisons et doublages dans locaux mairie e entrée logement.
- En règle générale l'ensemble des locaux à l'exception des surfaces traitées en faïences.

Nature de l'ouvrage

- Rebouchage, révision des joints de parement.
- Préparation des supports neufs : égrenage, brossage, dépoussiérage et ragréage.
- La fourniture et la mise en œuvre d'une peinture lessivable type satiné acrylique garnissant type ELYOPUR **LAQUE SATIN** de chez **LA SEIGNEURIE** ou équivalent.
- 1 couche d'impression d'accrochage.
- 1 couche intermédiaire.
- 1 couche de finition.
- Taux de COV < 1g/l.
- Finition : satinée.
- Teinte aux choix de l'architecte dans le nuancier du fabricant
- Qualité de finition **A** (travail **soigné** au sens du D.T.U 59-1).

- **Nota** :

- La préparation des supports se fera après réception inter-entreprises des travaux de plâtrerie. L'entreprise du présent lot est réputée connaître les niveaux de finition dus par les autres corps d'état suivant CCTP.

10.2.04 Ouvrage en peinture phase aqueuse mate en plafonds

Métrés : au m².

Localisation

- Suivant indications des plans.
- Plafond dans local archives.

Nature de l'ouvrage

- Rebouchage, révision des joints de parement.
- Préparation des supports neufs : égrenage, brossage, dépoussiérage et ragréage.
- La fourniture et la mise en œuvre d'une peinture mixte acrylique / alkyde type **EVOLUTEX 2 EN 1 VELOURS** de chez **LA SEIGNEURIE** ou équivalent.
- La fourniture et la mise en œuvre d'une peinture acrylique type **hydro +** de chez **GUITTET** ou équivalent.
- 1 couche d'impression d'accrochage.
- 1 couche intermédiaire.
- 1 couche de finition,
- Finition mate.
- Teinte aux choix de l'architecte dans le nuancier du fabricant
- Qualité de finition **A** (travail **soigné** au sens du D.T.U 59-1).

- **Nota** :

- La préparation des supports se fera après réception inter-entreprises des travaux de plâtrerie. L'entreprise du présent lot est réputée connaître les niveaux de finition dus par les autres corps d'état suivant CCTP.

Lot 10 : Peintures

10.2.05 Saturateur sur bois apparents

Métrés : au m².

Localisation

- Suivant indications des plans
- Les portes vitrées intérieures (sur les 2 faces).
- Cimaises en chêne.

Nature de l'ouvrage

- Préparation des supports par, ponçage, brossage, dégraissage et dépoussiérage, élimination de traces de résine.
- Compris traitement de l'ensemble des ouvrages conservés revêtus d'une peinture contenant du plomb selon rapport de repérage des matériaux contenant du plomb si nécessaire (annexé au dossier de consultation des entreprises)
- Application d'un saturateur type **SATURATEUR BOIS ENVIRONNEMENT** de chez **BLANCHON** ou similaire.
- Préparation des supports par brossage des salissures, ponçage, grattage des anciennes peintures, essuyage & dépoussiérage soignés.
- 2 couches dans le sens des fibres de bois suivant prescriptions du fabricant.
- 1 couche de protection type **CONDITIONNEUR ANTI-UV** de chez **BLANCHON** ou similaire.
- Teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.
- Qualité de finition **A** (travail **soigné** au sens du D.T.U 59-1). Compris traitement de l'ensemble des ouvrages conservés revêtus d'une peinture contenant du plomb selon rapport de repérage des matériaux contenant du plomb si nécessaire (annexé au dossier de consultation des entreprises)

Avant toute exécution, des échantillons seront réalisés sur site (1,00/1,00ml minimum.) et présentés à

10.3 TRAVAUX DIVERS

10.3.01 Raccords divers

Métrés : à l'ensemble.

Localisation

- Suivant indications des plans.
- Partout ou nécessaire.

Nature de l'ouvrage

- Sont dus tous les raccords après ajustage de livraisons & mise en service des diverses installations.

10.3.02 Nettoyage des locaux et des abords

Métrés : à l'ensemble.

Localisation

- L'ensemble des locaux et abords des bâtiments.

Nature de l'ouvrage

Lot 10 : Peintures

- Ils sont dus au lot peinture et intéressent toutes les parties apparentes, sols, revêtements divers (horizontaux et verticaux) appareils sanitaires, vitrages, menuiseries, poussières sur murs, appareillages, quincailleries, béquilles, pêne de serrures, vitres, etc....
- Sont compris dans le nettoyage tous les déchets résultant de ces nettoyages (gravois, sciure).
- Les nettoyages devront faire disparaître les taches éventuelles de peinture, les taches d'enduits de ciment, oxydation résultant des peintures d'huile, d'oxydants par le peintre et ce quelle que soit la nature et la porosité du matériau (même non traditionnel)
- Les produits employés (solvants, décapants, etc...) les procédés de mise en œuvre (grattage, ponçage, etc...) doivent être appropriés afin de ne pas provoquer l'altération des matières elles-mêmes ou de leur état de surface (poli, brillant, etc...)
- **L'emploi des acides même dilué est strictement interdit**
- Les adhésifs de protection seront enlevés.
- Les locaux seront livrés propres et prêts à être occupés.
- Ces nettoyages seront réalisés par une entreprise spécialiste à la charge du présent lot. Ils seront effectués jusqu'au parfait achèvement,